

# BDL-NEWS

## L'ACTUALITÉ DE VOTRE EXPERT-COMPTABLE

### ACTUALITÉS DU MOIS

#### MISE EN PLACE D'UNE AIDE TEMPORAIRE POUR LES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS

La guerre en Ukraine a des conséquences économiques sur l'activité des entreprises du secteur des travaux publics (BTP), dues notamment à l'importante volatilité du prix des matériaux de construction et au niveau élevé des prix des carburants.

[LIRE LA SUITE >](#)

#### AIDE AUX TRANSPORTEURS

Le plan de résilience économique et sociale mis en place par le Gouvernement pour répondre aux effets induits par la hausse brutale du prix des produits pétroliers résultant du contexte international a institué, à titre exceptionnel, une aide forfaitaire au véhicule en faveur des entreprises de transport public routier et de négoce d'animaux vivants.

[LIRE LA SUITE >](#)

### LE POINT SUR

#### LES DÉCLARATIONS DE REVENUS DE 2021

Le service de déclaration en ligne est ouvert depuis le 7 avril 2022 et jusqu'aux dates limites établies par département et par zone.

[LIRE LA SUITE >](#)

#### LE CRÉDIT D'IMPÔT LIÉ À L'EMPLOI D'UN SALARIÉ À DOMICILE

Les dépenses engagées pour l'emploi d'un salarié à domicile ouvrent droit à un crédit d'impôt.

[LIRE LA SUITE >](#)

### LE SAVIEZ-VOUS ?

#### ABONNEMENT À LA PRESSE : CRÉDIT D'IMPÔT RECONDUIT POUR 2022

Le crédit d'impôt pour l'abonnement à un titre de presse est égal à 30 % des dépenses engagées dans le cadre de votre abonnement. Il concerne votre premier abonnement à un titre de presse, d'information politique ou générale, en version papier ou numérique.

[LIRE LA SUITE >](#)

#### PROPRIÉTAIRES BAILLEURS : PRÉSENTATION DU DISPOSITIF « LOC'AVANTAGES », LOUEZ ABORDABLE ET BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT.

Si vous êtes propriétaire d'un logement que vous souhaitez louer, avec Loc'Avantages, vous pouvez bénéficier d'une importante réduction d'impôt si le montant du loyer proposé est inférieur au prix du marché. Quelles conditions respecter ? Quelles démarches effectuer ?

[LIRE LA SUITE >](#)

#### PROPRIÉTAIRES BAILLEURS : QUI PAIE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) figure sur l'avis de taxe foncière. C'est donc le propriétaire qui est redevable de la taxe vis-à-vis de l'administration fiscale.

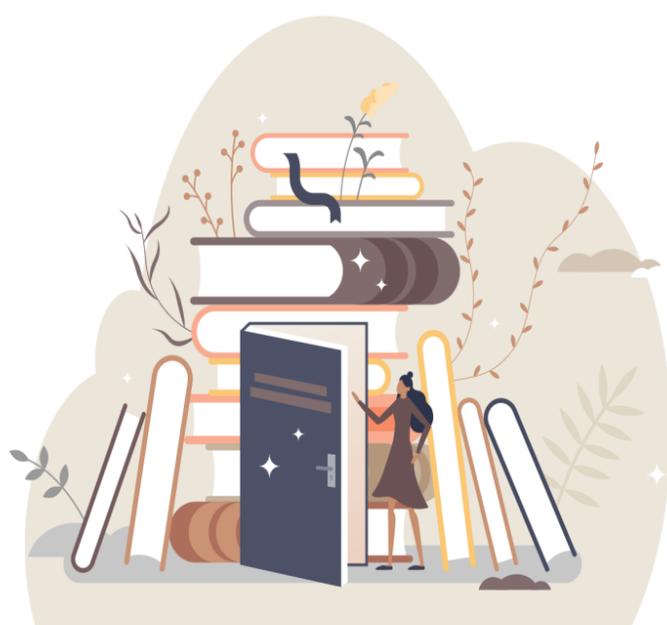
[LIRE LA SUITE >](#)

### LA PETITE HISTOIRE DU MOIS

#### C'EST L'HISTOIRE D'UN DIRIGEANT QUI REÇOIT 2 INSPECTEURS DES IMPÔTS LORS D'UN CONTRÔLE FISCAL

Le gérant d'une EURL reçoit un avis de contrôle de son entreprise et un avis de contrôle à titre personnel. Au cours du 1er rendez-vous, le vérificateur chargé de son contrôle personnel est accompagné du vérificateur en charge, lui, du contrôle de l'EURL.

[LIRE LA SUITE >](#)



### L'ACTU RGPD

#### COOKIES : LES ERREURS À NE PLUS COMMETTRE SUR VOTRE SITE INTERNET !

Depuis le 31 mars 2021, la loi relative aux cookies s'est renforcée : le dépôt de traceurs sur les terminaux de l'utilisateur est désormais conditionné par l'obtention au préalable de son consentement.

[LIRE LA SUITE >](#)

